

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
55	40	49

Vote
A l'unanimité
Pour : 49
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 30 Juin à 18:30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le 24/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et publiés sur le site internet de l'intercommunalité le 24/06/2026.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : ANESA Françoise, BALLABENE Sandra, BOISGONTIER Béatrice, CASIER Patricia, DESNOYERS Monique, DUMENIL Stéphanie, EMARRE Martine, GAVARD Nadine, GUILLOU Sylvie, HEYMONET Catherine, JUDON GERLITZER Candice, KUBIAK Françoise, LUCZAK Daisy, MAUGERE Marie, PASQUET Hélène, PONSARDIN Catherine, TAMATA-VARIN Marième, TORCOL Patricia, VERHAEGHE Cindy, VIBERT Nicole, MM : ANTHOINE Emmanuel, BELFIORE Élio, CEDILLE Nicolas, CHRISMENT Jérémie, DI PIERDOMENICO Gino, DUFOUR Philippe, FOUCAULT Alain, GERMAIN Éric, GERMAIN Jean-Luc, LAGÜES-BAGET Yves, LE MÉE Jean-Yves, MATÉOS Pascal, PRIoux Pierre-François, RACINE Pierre, ROSSIGNEUX Gilles, SAINT-JALMES Patrice, SIRERA Manuel, VENANZUOLA François, VIOLETTE Jean-Luc
Suppléant(s) : HEYMONET Catherine (de M. MOTTE Patrice), JUDON GERLITZER Candice (de M. GROSLEVIN Gilles)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DELENIN Christine à Mme KUBIAK Françoise, HELLIAS Aline à Mme TORCOL Patricia, JANKOWSKI Valérie à Mme PASQUET Hélène, LOPES Alexandra à M. ROSSIGNEUX Gilles, RIBERT Nathalie à Mme DUMENIL Stéphanie, MM : BISCUIT Laurent à M. VIOLETTE Jean-Luc, CASSARD Philippe à M. LE MÉE Jean-Yves, REMOND Bruno à M. LAGÜES-BAGET Yves, SAOUT Louis Marie à Mme DESNOYERS Monique
Excusé(s) : MM : GROSLEVIN Gilles, MOTTE Patrice

Absent(s) : MM : BOUNICHOU Gauthier, DE VIENNE Tanguy, GOMES Johan, KARAR Franck, VERHEYDEN Matthieu, WOCHENMAYER Jonathan

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. BELFIORE Élio

2026_120 Révision des autorisations de programme et des crédits de paiement - AP/CP SEA

Rappel du contexte général

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1^{ère} année puis reporter d'une année sur l'autre le

solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure permet à la collectivité de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles seront présentées et votées par le conseil communautaire par délibérations distinctes lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature d'un marché par exemple).
- Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du conseil communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.
- Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte financier unique).

En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par le Président jusqu'au vote du budget (dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme).

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République prévoyant dans son article 50, la possibilité pour les communes de voter des autorisations de programme,

Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des AP/CP,

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés.

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

Vu la délibération N°2019_84 du 26/06/2019 approuvant l'ouverture des AP/CP,

Vu la délibération N°2020_54 du 27/07/2020 approuvant la révision des AP/CP pour le budget 2020,

Vu la délibération N°2021_59 du 14/04/2021 approuvant la révision des AP/CP pour le budget 2021,

Vu la délibération N°2021_123 du 08/11/2021 approuvant la révision des AP/CP pour la décision modificative du budget 2021,

Vu la délibération N°2022_39 du 13/04/2022 approuvant la révision des AP/CP pour le budget 2022,

Vu la délibération N°2022_104 du 17/11/2022 approuvant la révision des AP/CP pour la décision modificative du budget 2022,

Vu la délibération N°2023_60B du 13/04/2023 approuvant la révision des AP/CP pour le budget 2023,

Vu la délibération N°2023_121 du 16/11/2023 approuvant la révision des AP/CP pour la décision modificative du budget 2023,

Vu la délibération N°2024_50 du 5 avril 2024 approuvant la révision des AP/CP pour le budget 2024,

Vu la délibération N°2024_103 du 7 novembre 2024 approuvant la révision des AP/CP pour les décisions modifications des budgets 24604 et 24602 de 2024,

Vu la délibération N°2024_127 du 24 décembre 2024 approuvant la révision des AP/CP pour les décisions modificatives des budgets 2024,

Vu la délibération N°2025_54 du 11 avril 2025 approuvant la révision des AP/CP pour le budget 2025,

Vu la délibération N°2026_35 du 20 février 2026 approuvant la révision des AP/CP pour le budget 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire :

APPROUVE la révision des autorisations de programmes et de crédits de paiement N°2 à N°7 du Service Eau et Assainissement proposée et jointe en annexe.

ADOpte les crédits de paiements 2026.

DIT que les crédits sont ajustés sont ajustés par les décisions modificatives n°1 des budgets eau potable et assainissement.

AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
Au Châtelet-en-Brie, le 01/07/2026

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le 02/07/2026

ID : 077-200070779-20260630-2026_120-DE



Le Président
M. POTEAU Christian



Le Secrétaire de séance
M. BELFIORE Élio



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

PROJET DE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT - PERIODE 2019-2028 - EN €
REVISION DES AP/CP - BUDGET 2026

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
 Reçu en préfecture le 02/07/2026
 Publié le 02/07/2026
 ID : 077-200070779-20260630-2026_120-DE



BUDGET EAU POTABLE

Etudes diverses (AMO, MOE, DUP...) et schémas directeurs														
AP n° 2		Comptes	Montant initial de l'AP	CP 2020 réalisé	CP 2021 réalisé	CP 2022 réalisé	CP 2023 réalisé	CP 2024 réalisé	CP 2025 réalisé	CP 2026	CP 2027	CP 2028	Montant total de l'opération	Montant révisé de l'AP
20SEA20005	SDAEP sur les 31 communes	2031			66 345,00 €	158 535,00 €	147 073,62 €	613 546,94 €	382 579,13 €	80 072,81 €			1 448 152,50	
20FLP20006	Etude DUP fontaine le Port	2031			9 700,00	15 765,00	2 315,00						27 780,00	
20GUI20007	Etude DUP Guignes	2031			475,00	26 341,00	15 282,50	-	4 850,00	230 217,50			277 166,00	
TOTAL AP n° 2					1 289 498,00	-	76 520,00	200 641,00	164 671,12	613 546,94	387 429,13	310 290,31	-	1 753 098,50

Travaux sur ouvrages (réservoir, UT...)															
AP n° 3		Comptes	Montant initial de l'AP	CP 2020 réalisé	CP 2021 réalisé	CP 2022 réalisé	CP 2023 réalisé	CP 2024 réalisé	CP 2025 réalisé	CP 2026	CP 2027	CP 2028	Montant total de l'opération	Montant révisé de l'AP	
20GUI20009	Construction UTEP à Guignes	2313			10 411,10	12 335,00	2 850,00	-		544 951,95	534 951,95		1 105 500,00		
20PAM20011	Réhabilitation du réservoir à Pamfou	2313		5 233,50	16 799,00		550,51	519 464,34	58 187,50	11 812,50			612 047,35		
21SEA20039	Etudes et Travaux comblement anciens forages CCBRC	2313			9 240,00	148 487,30	143 172,60	86 531,00		230 750,00	196 500,00		814 680,90		
21FER20040	Réhabilitation du réservoir à Féricy	2313			15 386,83	1 200,00		-	8 730,00	530 070,28	15 582,00		570 969,11		
21CHP20041	Réhabilitation du réservoir à Champeaux	2313				1 200,00				15 000,00	510 000,00		526 200,00		
21VAL20042	Réhabilitation du réservoir à Valencee	2313				1 900,00							1 900,00		
25ECR20112	Réhabilitation du réservoir Ecrennes											575 111,00	575 111,00		
TOTAL AP n° 3					1 803 819,00	74 268,90	111 340,88	631 302,80	812 820,96	631 426,56	66 917,50	1 332 584,73	1 257 033,95	575 111,00	5 492 807,28

Travaux sur réseau d'eau potable														
AP n° 4		Comptes	Montant initial de l'AP	CP 2020 réalisé	CP 2021 réalisé	CP 2022 réalisé	CP 2023 réalisé	CP 2024 réalisé	CP 2025 réalisé	CP 2026	CP 2027	CP 2028	Montant total de l'opération	Montant révisé de l'AP
20SEA20012	Sectorisation sur les 31 communes	2315			112 125,10	433 934,95	196 441,69	-	362 676,91	493 474,35			1 598 653,00	
23PAM20077	PAMFOU / Rnvt Avenue de la libération 320ml	21531					6 141,00	203 929,69	3 831,15				213 901,84	
23VAL20078	VALENCE / Rnvt Rue Jean Haderer DN100 sur 220 ml	21531					3 903,50	193 152,31	3 031,15				200 086,96	
23CRI20079	CRISENOY / Sucy sous Yèbles AC DN80 - 1800 ml	2315						-	37 690,00	950 000,00			987 690,00	
23FON20081	FONTAINE / Rnvt 50 Branchements Plomb année 2023	2315					5 500,00	188 788,33	389 925,00	45 786,67			630 000,00	
23FON20082	FONTAINE / Interco avec CEB dn150 sur 550ml	2315					9 212,00	41 576,48	812 986,95	196 224,57			1 060 000,00	
23FON20083	FONTAINE / Rnvt Rue Michelis 500ml Fonte de 100	2315					-	-		110 000,00			110 000,00	
23FON20084	FONTAINE / Rnvt Rue Bellevue DN160 sur 600 ml	2315						1 868,00	145,20				2 013,20	
23FON20085	FONTAINE / Rnvt Rue de la Vallée 900ml en DN100	2315						203 599,62	531 610,54				735 210,16	
23BLA20087	BLANDY / Rnvt Rue Vauchèvre Fonte DN 150 sur 760 ml	21531					11 338,00	680 442,08	10 491,08				702 271,16	
23GUI20089	GUIGNES / Rnvt Rue du stade AC DN 60 sur 260 ml	21531					9 745,37	312 490,51	1 302,88				323 538,76	
23MOI20090	MOISENAY / CD 126 rue du Marronnier - rue de Courtry	2315						7 001,40	37 242,08	262 757,92			307 001,40	
23EVR20091	EVRY-GREGY / Rue St Jacques fonte grise de 50 sur 200 ml	21531					4 721,25	165 913,98	682,65				171 317,88	
23EVR20092	EVRY-GREGY / Rue de mardilly Fonte grise de 50 sur 170 ml	21531					5 153,88	210 752,04	882,34				216 788,26	
23EVR20093	EVRY-GREGY / Chemin des moulins fonte de 50 sur 350 ml	21531					5 445,00	226 261,46	948,13				232 654,59	
23SIV20094	SIVRY - Liaison entre Sivry et Courtry	2315						3 126,00	82 311,28	567 688,72			653 126,00	
24MOI20097	MOISENAY / Rue d'Enfer	2315						1 526,00	80 342,00				81 868,00	
24CRI20098	CRISENOY / Dévoisement AEP rond point RN36	21531						13 667,41	194 809,00				208 476,41	
25GUI20099	GUIGNES / Rue du Jeu (570ml)	2315									50 000,00	595 150,00	645 150,00	
25GUI20100	GUIGNES / Rue du Château d'eau (520ml)	2315									50 000,00	571 000,00	621 000,00	
25GUI20101	GUIGNES / Rue de la croix du Chêne 280 ml	2315							77 510,40	42 489,60			120 000,00	
25GUI20102	GUIGNES / Rue de Troyes tronçon 270 ml	2315								10 000,00	220 000,00		230 000,00	
25SIV20103	SIVRY / Rue des Pommiers	2315							56 921,40				56 921,40	
25SIV20104	SIVRY / Rue de la Mairie	2315							288 569,20	11 430,80			300 000,00	
25SIV20105	SIVRY / Rue de la garenne	2315								180 000,00			180 000,00	
25SIV20106	SIVRY / Solde des branchements en plomb (RD605) (30U)	2315							96 830,00	3 170,00			100 000,00	
25BLD20107	BLANDY / Rue Vauchèves phase2 (~930ml)	2315							118 712,62	371 287,38			490 000,00	
25BLD20108	BLANDY Rue St Martin (~300ml)	2315							52 476,13	167 523,87			220 000,00	
25ECH20109	ECHOUBOULAINS Rue Paul Doumer 600ml (Rnvt ACØ80)	2315							1 472,20	298 527,80			300 000,00	
25MOI20110	MOISENAY CD126 tronçon Marronniers -> RD215 580 ml	2315									232 000,00		232 000,00	
25MOI20111	MOISENAY CD126 A tronçon rue de Champeaux -> RD215 Poste F	2315									248 000,00		248 000,00	
25MOI20113	MOISENAY / Rue du Parc	2315								150 000,00			150 000,00	
25CRI20114	CRISENOY / FOUJU Extension AEP RD57 (Prison et Campus)	458104								2 882 150,16			2 882 150,16	
26CHD20116	CHAMPDEUIL / Problématiques CVM	2315								600 000,00			600 000,00	
26FON20117	FONTAINE / Rue du Général Roux	2315								80 000,00			80 000,00	

